



Marie Blachère à Montauroux: le projet voit le jour.
on aura bien notre grande surface pain, légumes et produits frais dans la plaine.

François Cavallier : « Ce dossier, c'est un peu une poupée gigogne » *(un dossier en trois actes selon moi)*



Si le maire de Callian, François Cavallier, n'est a priori pas directement concerné par ce projet, il y est intervenu en sa qualité de conseiller départemental et de gestionnaire de la voirie.

Comment avez-vous eu connaissance du projet ?

Le 3 août 2015, la société Costamagna a obtenu une autorisation d'urbanisme pour

réaménager ses locaux. Ceci, sans changement d'activité. Si je ne suis pas le maire de la commune concernée, je suis conseiller départemental. À ce titre, je m'occupe donc de la gestion des routes. Sans changement d'activité, et donc sans changement de trafic routier généré, nous ne sommes pas intervenus sur ce premier dossier.

Mais le groupe Costamagna a déposé une deuxième demande?

Oui. Qu'il a obtenu le 4 août 2016. Cette fois-ci pour changer d'activité. Et ce dernier point change tout. On a appris de Costamagna que l'enseigne qui s'y installerait serait la

boulangerie Marie Blachère. Même si cela n'a jamais été officiel. Rien n'oblige un pétitionnaire à préciser ce qu'il fera de son nouveau local commercial, une fois créé. En revanche, il doit préciser s'il change d'activité ou non. Pour la bonne et simple raison que cela peut générer des différences de taille sur la circulation routière.

Que se passe-t-il à ce moment?

Premièrement, le Département n'a pas été consulté dans l'instruction du second permis. On aurait dû demander l'avis du gestionnaire de voirie. Si ça avait été le cas, nous aurions précisé dès le départ que ça ne pouvait pas marcher. Une fois le permis accordé, on a géré les pots cassés.

Qu'avez-vous fait ?

Nous avons fait stopper les travaux avec une mise en demeure pour travaux sans autorisation en mai 2017. Puisque le permis ne prenait pas en compte la voirie. S'en est suivi un temps de négociations avec Costamagna autour des aménagements à mettre en place pour leur accorder une autorisation.

Qu'avez-vous demandé à Costamagna ?

Trois choses. D'abord, on ne pouvait pas faire d'entrées et sorties directes sur la RD 562. On a donc imposé un sens de circulation où les véhicules entreraient par l'arrière du bâtiment et en feraient le tour pour en sortir. Ensuite, on a obtenu qu'un ouvrage permette d'éviter qu'on puisse tourner à gauche en sortant sur la RD 562, à cause de la dangerosité de l'axe. Ce qui implique que nombre de véhicules auraient, à la sortie, fait demi-tour un peu plus loin. On souhaitait donc la création d'un nouveau giratoire pour éviter que les automobilistes ne le fassent de manière sauvage. Sur ce dernier point, Costamagna a refusé, évoquant un coût trop important. La permission de voirie a été accordée en juillet dernier.

Mais les travaux n'ont pas commencé tout de suite. Non. Ils n'ont débuté que courant septembre. Et j'ai été surpris qu'ils commencent aussi tard. Je me suis dit qu'avec l'arrêt des travaux et la discussion sur les aménagements, les enseignes pressenties s'étaient peut-être retirées. Mais il semble que ce ne soit très probablement pas le cas.

Quel est votre regard sur ce dossier ?

Les choses ont été très bien faites de la part de Costamagna. Ce dossier, c'est un peu une poupée gigogne. Bien ficelé. Parce que finalement, dans le premier permis, ils ont fait passer le second.

Mais le second aurait pu ne pas passer ?

C'est une question qui peut se poser. On peut se demander pourquoi la commune de Montauroux n'a pas cherché à s'appuyer sur un avis de notre part qui aurait été négatif. Mais à sa décharge, il faut reconnaître que même si cela avait été fait, il n'est pas évident de refuser un permis sur ce simple motif. D'autant que Costamagna n'a jamais caché son intention d'introduire un contentieux s'il n'avait pas obtenu ce qu'il souhaitait. Accorder le permis, c'était donc s'épargner ce risque. Mais c'était nous condamner à une faible marge de négociations. Les choses étaient scellées d'avance. Et pour le Département, refuser une permission de voirie à quelqu'un qui a un permis, c'est un risque juridique encore plus grand...

Comment auriez-vous procédé si votre commune avait été concernée ?

Le dossier était tellement bien monté que c'était un risque pour Jean-Yves Huet de ne pas accorder ce permis. Mais il aurait peut-être fallu essayer... Le maire aurait par exemple pu jouer la carte de la fausse déclaration. Puisque manifestement, Costamagna s'est moqué de la commune avec un premier dossier qui n'était qu'une coquille vide, obtenant par là l'autorisation du gestionnaire de voirie. C'était mettre le pied dans la porte avant l'épaule. Manifestement, il y avait de l'insincérité dans la démarche première (*). On est conduit à penser qu'ils savaient que le second permis ne serait pas passé sans le premier. La commune aurait pu essayer de le démontrer. Après, c'est plus facile à dire qu'à faire...

() NDLR Mais de cela, Costamagna donne aussi une explication plausible: le fait des projets de contre allées sur la D562 serpent de mer depuis 30 ans, que Montauroux, Callian, la CdC et le département évoquent régulièrement. Ces contre allées mordraient forcément sur les surfaces des commerces existants... De plus l'activité des commerces de matériaux de*

construction comme Costamagna, Cifreo Bona ou Gaziello sont en décroissance. Alors ils ont voulu se réorganiser sans que tout soit ficelé dès le départ.... [Voir leur explication.](#)

À titre personnel, pensez-vous que cette implantation puisse nuire aux artisans ?

Je pense qu'il ne faut pas remettre en question la liberté de la concurrence. C'est le principe de base de l'économie de marché. Sur ce dossier, ce qui pose problème, ce n'est pas la concurrence en elle-même. C'est la sensation que la force de frappe est telle que ladite concurrence ne paraît pas saine. Mais mon avis est nuancé sur ce sujet. Il faut aussi se rappeler que les boulangers qui se plaignent aujourd'hui des effets de cette installation ne se sont pas posés de question lorsqu'ils se sont implantés eux-mêmes dans la plaine; ça a aussi tué ou fait descendre quelques boulangeries des villages. C'était la première manifestation du même problème. La même mécanique. Avec Marie Blachère, c'est plus gros. Là, on a l'impression qu'un mastodonte va tout écraser. La stratégie qu'on leur prête, c'est de pouvoir tenir des prix anormalement bas, le temps de récupérer l'ensemble du marché. ***De manière générale, je pense qu'en France, on manque d'un outil réglementaire en matière de concurrence.*** Cela dit, je ne suis pas dirigiste. Mais si la concurrence doit s'opérer sainement, il faut certainement tirer les leçons de ce type de développement.